

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DIRECTEUR DU 23 NOVEMBRE 2018

Siège FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

## Membres présents (5)

Michel EDIAR (Président)  
Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire Général)  
Mathieu LEMERCIER (Trésorier)  
Sandrine TAISSON (Trésorière-adjointe)  
Thierry VERMEERSCH

## Membres présents par téléconférence (2)

Valérie BERGER-CAPBERN  
Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe)

**Membre de droit :** Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaire de séance : Marie Claudine PERRIN

## Le Président ouvre la séance à 18h40.

Puis les différents points de l'ordre du jour sont traités.

### 1. Approbation du compte-rendu du 23/10/2018

Le compte-rendu du BD du 23/10/2018 est adopté à l'unanimité.

### 2. Activités du Président :

- 28/10/2018 : Visite des terrains potentiels de course d'orientation pour les JO 2024 avec le Président et le Secrétaire Général de l'IOF
- 29/10/2018 : Présentation de la candidature de la course d'orientation au Comité d'organisation des JO de Paris 2024 avec le Président et le Secrétaire Général de l'IOF
- 30/10/2018 : Rendez-vous avec la Société PHILOG ELEVEN à Paris (75)
- 07/11/2018 : Réunion sur la nouvelle gouvernance du sport au CNOSF à Paris (75)
- 14/11/2018 : Réunion avec Jean Michel BRUN, Secrétaire Général du CNOSF au CNOSF à Paris (75)
- 15/11/2018 : Réunion avec le Commissaire aux Sports Militaires au CNSD à Fontainebleau (77)
- 16/11/2018 : Réunion avec la Ministre des Sports sur la nouvelle gouvernance du sport au CNOSF à Paris (75)

### 3. CQP Animateur de Course d'Orientation : Promotion n° 2 à lancer

Le Président donne la parole au DTN pour présenter au Bureau Directeur la possibilité de lancer une deuxième promotion du CQP Animateur. Après une discussion autour de la communication à faire, des coûts et des tarifs et du constat que la session 2018 est bénéficiaire, le Bureau Directeur décide, à l'unanimité, de reconduire la formation CQP Animateur pour une deuxième promotion.

### 4. Formation CQP Animateur : UC APS sur ordonnance à bâtir

Le Président donne la parole au DTN qui informe le Bureau Directeur de la création par la branche professionnelle d'une UC complémentaire optionnelle, « Activité physique et sportive (APS) sur prescription médicale ». Elle sera à bâtir dans pour la partie spécifique CO et élargira le champ de compétences du CQP Animateur. Le Bureau Directeur valide et en prend acte. L'information sera transmise à la CPNEF, conformément à la demande, avant le 10 décembre.

**19h00 :** Arrivée de Valérie BERGER-CAPBERN par téléconférence



## **5. Ministère des Sports : référent FFCO pour la mission sport et développement durable**

Le Président fait part au Bureau Directeur d'une correspondance avec le Ministère des Sports demandant un référent FFCO pour participer aux réunions de la mission sport et développement durable. Le Bureau Directeur décide de poser la question au prochain Comité Directeur afin de déterminer une personne référente FFCO qui pourrait remplir cette mission.

## **6. CNOSF : Offre de co-production d'un magazine pour la télévision et les supports numériques**

Le Président présente au Bureau Directeur l'offre reçue du CNOSF. Celui-ci, dans le cadre de la médiatisation du sport et du développement des services aux fédérations, propose la co-production d'un magazine pour la télévision et les supports numériques, afin de promouvoir les disciplines sportives, leurs valeurs et champions. Après analyse de l'offre et de son coût très intéressants (pour un coût total de 12 000 euros HT, et après prise en charge du CNOSF, la participation forfaitaire pour la fédération retenue sera de 2 000 euros HT), le Bureau Directeur décide de profiter de cette offre et de confirmer son intérêt auprès du CNOSF.

## **7. Courriel ASCO Orléans concernant O'France/O'Cup 2020**

Le Président informe le Bureau Directeur d'un courriel du club ASCO Orléans faisant part du report de son projet de candidature à l'organisation d'O'France 2020 suite à la réception de l'information sur la tenue d'une édition d'O'Cup en 2020. Le Bureau Directeur en prend acte. Cette décision de retrait rend encore plus nécessaire le travail de réflexion sur le modèle global de financement de la Fédération.

## **8. CNOSF : Synthèse des travaux sur la future gouvernance du sport**

Le Président présente au Bureau Directeur le document de synthèse du rapport issu de la concertation relative à la rénovation du modèle sportif français, remis le 16/10/2018 au Comité de pilotage présidé par la Ministre des Sports. Une présentation de cette synthèse est prévue lors de la Conférence des Présidents de ligues du 24/11/2018, En complément le Bureau Directeur décide d'une communication dans la LOC intégrant des liens vers le document de synthèse et vers le rapport complet.

## **9. Point financier**

Le Président donne la parole au Trésorier pour présenter au Bureau Directeur un point financier à ce jour, intégrant une comparaison avec la situation de l'année dernière. Le trésorier fait part d'un niveau de recettes satisfaisant, notamment grâce aux courses à étapes 2018, et d'un niveau de dépenses restant dans le cadre du budget prévisionnel.

Puis le Bureau Directeur est sollicité pour donner son accord sur un certain nombre de points :

- Le Bureau Directeur acte et valide la reconduction de l'aide accordée aux RDE.
- Le Bureau Directeur acte et valide la subvention accordée pour les Challenges des Ecoles de CO. Celle-ci s'élève à 1900 euros pour l'organisateur (JSO) de la zone Nord-Est. Les autres zones restent en attente de présentation des justificatifs à la FFCO.
- Le Bureau Directeur acte et valide la subvention accordée aux SLE, à hauteur de 1200 euros sur présentation de justificatifs.

Le secrétaire Général fait part au Bureau Directeur d'une proposition tarifaire obtenue de l'enseigne B&B, dont un établissement est situé près du siège FFCO. Cette offre permettrait de disposer d'une solution alternative à celle existante avec l'hôtel Lilas Gambetta avec une possibilité pour les membres du Comité directeur de réservation directe et un paiement centralisé sur le compte de la FFCO. Le Bureau Directeur donne son accord de principe sur cette offre tarifaire et mandate le Trésorier pour s'assurer des possibilités de contrôle des nuitées facturées.

## **10. IOF : Renouvellement des Commissions**

Le Président informe le Bureau Directeur de la demande faite par l'IOF du renouvellement du soutien fédéral aux membres des Commissions de l'IOF. Cette demande ne concerne que Jean-Philippe STEFANINI membre de la commission Cartographie puisque Hélène EDIAR a souhaité ne plus être membre de la commission Course d'Orient à VTT et que Michel EDIAR est désormais membre du comité d'Ethique dont les membres ont été élus par l'AG. Jean-Philippe STEFANINI s'étant retiré, le Bureau Directeur vote à l'unanimité le soutien financier de la FFCO à sa participation à la commission Cartographie. Une fois le vote terminé, Jean-Philippe STEFANINI rejoint la séance.

### **11. Demande de rencontre par la Fédération Nationale des Chasseurs**

Le Président informe le Bureau Directeur du courrier reçu du Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, initiant une démarche de rencontre et de consultation des principales fédérations et comités de sports de pleine nature. L'objectif étant d'améliorer la connaissance respective et d'évaluer l'adéquation des attentes mutuelles sur la thématique de la cohabitation sur les espaces naturels et ruraux dans le respect des pratiques, il est décidé de demander, lors de la Conférence des Présidents de ligue, de faire remonter les problématiques rencontrées sur le terrain, afin de préparer cette réunion.

### **12. Calendrier réunions 2019**

Le Président propose le calendrier des réunions prévues en 2019 au Bureau Directeur qui prend acte des dates suivantes :

Bureau directeur les 9 janvier, 25 janvier, 26 février, 22 mars, 22 mai, 14 juin, 3 juillet, 28 août, 4 octobre, 4 octobre, 23 octobre, 22 novembre et 13 décembre

Comité directeur les 26 janvier, 22 mars (veille d'assemblée générale), 15 juin, 5 octobre et 14 décembre.

La conférence des présidents de ligue est prévue le 23 novembre.

### **13. Demande de saisie de la Commission de discipline**

Le Secrétaire général fait part au Bureau Directeur de la demande reçue du CLSG Melun pour la saisie d'une commission de discipline. Après analyse des problèmes soulevés dans la demande, le Bureau Directeur acte le fait que la Commission de discipline FFCO n'est pas compétente pour traiter les problèmes cités.

### **14. Demande de versement d'une aide aux organisateurs d'O'France 2018**

Le Secrétaire Général fait part au Bureau Directeur du courrier reçu de la Présidente du TAF, organisateur d'O'France 2018, qui demande la mise en œuvre de l'aide financière de la FFCO à son organisation du fait de la concurrence d'OOCup.

Etant en conflit d'intérêt, Mathieu LEMERCIER quitte la réunion pour le traitement de ce point.

Le secrétaire général rappelle que le principe d'une telle aide avait été décidé par le bureau directeur lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> juin. Il précise que le montant des taxes fédérales que versera O'France devrait être de l'ordre de 27 000 euro alors que le montant réglé par OOCup n'est que de 7 600 euro pour une participation 2,3 fois plus importante.

Après avoir fait remarquer la très bonne qualité de la prestation fournie par les organisateurs d'O'France, le bureau directeur a pu estimer un écart en termes de participation par rapport à l'objectif minimum prévisionnel de 1500 coureurs sur lequel les organisateurs s'étaient basés. Il est de l'ordre d'au moins 150 participants. Sur cette base et en s'appuyant sur les chiffres du bilan financier provisoire joint par l'organisateur, le Bureau Directeur constate qu'O'France 2018 peut aisément justifier un écart de résultat d'environ 7500 euros par rapport à son estimation la plus pessimiste. Il apparaît également logique que la fédération ne conserve pas à son profit les montants facturés à OOCup alors que c'est O'France 2018 qui a souffert de la concurrence d'OOCup.

Après discussions, le bureau directeur décide à l'unanimité de verser la totalité des montants reçus d'OOCup soit 7 647,50 euros, aux organisateurs d'O'France 2018.

Fin de réunion à 20h50

Le Président  
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général  
Jean-Philippe STEFANINI

